

Initiatives parlementaires

bent les 65 sections situées dans les principales villes ayant une activité minière ou pétrolière.

Depuis de nombreuses années, la partie pétrole de l'institut a joué un rôle plus grand dans les affaires de l'organisation. Elle a 2 500 membres et elle est la division de l'institut qui grossit le plus vite.

Un groupe de travail a été constitué en décembre 1987 pour envisager un changement de nom, afin de reconnaître l'importance du pétrole. Le changement a été proposé à l'assemblée générale et a été adopté à une très forte majorité. L'institut a alors adressé une pétition au Parlement pour qu'il adopte un projet de loi avec le nouveau nom Canadian Institute of Mining, Metallurgy and Petroleum, lequel reflète mieux les intérêts des membres de l'institut.

Ce changement de nom est l'objet du projet de loi S-16 que nous étudions maintenant. Comme vous pouvez le constater, le projet de loi a été adopté au Sénat le 5 juin 1990.

Le projet de loi apporte également quelques modifications de forme et autres à la charte de la société. Une des modifications proposées aurait pour effet de clarifier les pouvoirs de l'institut et des administrateurs et de supprimer en même temps une restriction quant à la valeur des biens immobiliers que l'institut peut détenir simultanément.

Une deuxième modification viserait à conférer à l'institut un pouvoir général d'emprunt qu'elle ne possède pas aujourd'hui et qui, bien entendu, limite sa marge de manoeuvre. Cet établissement ne bénéficie pas de subventions du gouvernement, de sorte que ces changements particuliers n'entraînent aucune dépense pour le gouvernement du Canada.

Madame la Présidente, le projet de loi S-16 est clair et simple. J'ai passé en revue les modifications proposées avec vous et les députés de la Chambre, et j'aimerais que le projet de loi franchisse aujourd'hui toutes les étapes pour qu'on puisse en faire rapport tel qu'adopté.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, nous n'avons absolument aucune objection à l'égard de ce projet de loi. Nous l'appuyons et voudrions qu'il franchisse toutes les étapes aujourd'hui.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, lorsque nous avons examiné le projet de loi S-16, nous

nous sommes demandé en premier lieu dans quelle mesure les membres étaient en faveur de ce changement de nom. Souvent, ce genre de changement correspond aux désirs de l'exécutif ou d'un petit groupe de personnes. D'après les renseignements que nous avons obtenus, et je crois qu'ils sont exacts, 11 285 bulletins de vote ont été envoyés par la poste aux membres de l'institut, et sur les 4 924 personnes qui ont retourné leur bulletin de vote, 4 256 étaient en faveur de ce changement de nom.

Nous reconnaissons que cette modification et les autres dont la députée a parlé sont pertinentes.

L'objectif de l'institut étant de promouvoir les arts et les sciences liés à la production économique de minéraux et de métaux précieux au moyen de réunions où des documents techniques sont lus et font l'objet de discussions, comment pourrait-on ne pas appuyer ce projet de loi avec enthousiasme?

Je suis heureux de dire, au nom de mon parti, que non seulement nous voulons adopter ce projet de loi, mais que nous allons en faire rapidement l'étude à toutes les étapes aujourd'hui afin de pouvoir annoncer le plus tôt possible la bonne nouvelle aux gens de l'institut.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, étudié en comité plénier; rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la troisième fois et adopté.)

Mme le vice-président: En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Nanaïmo—Cowichan—Les pêches; le député de Surrey—Nord—Le logement; et le député de Prince—Albert—Churchill River—L'environnement.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Murray W. Dorin (Edmonton—Nord—Ouest): Madame la Présidente, la Chambre accepterait-elle, à l'unanimité, de suspendre la séance pendant quelques minutes jusqu'à ce que la présidence fasse l'appel pour la sanction royale qui devrait avoir lieu vers seize heures?